

parmi les questions qui intéressent l'Eglise universelle.

Pie IX et Léon XIII au dix-neuvième siècle l'ont entouré de leur sollicitude ; Léon XIII en particulier lui a consacré 4 encycliques et il en a écrit ou parlé dans une centaine de brefs ou allocutions ; et Pie X, au zèle fait de lumière et de feu, continue la tradition ; c'est un fait.

Conclusion : Il n'est permis ni d'ignorer, ni surtout de laisser ignorer le Tiers-Ordre, dût-on s'exposer à y perdre un peu de sa bonne petite tranquillité.

II

Le Tiers-Ordre, ... une vieille machine hors d'usage.

Pie IX, dans un bref daté de 1848, disait tout le contraire en se plaçant au point de vue de la sanctification personnelle : "*Nous statuons et déclarons que ce même Ordre a toujours été et qu'il est ENCORE saint, méritoire et conforme à la perfection chrétienne.*"

Au point de vue du bien public, voici quelques paroles de Léon XIII prises çà et là dans ses actes. — *Dites-le bien, répétez-le partout, c'est par le Tiers-Ordre que je veux relever la France — J'y reviens toujours, et j'en parle dans toutes les occasions ; c'est par le Tiers-Ordre et par l'esprit franciscain que nous sauverons le monde. — J'ai été réellement inspiré quand j'ai recommandé cette sainte institution, car le Tiers-Ordre est la vie chrétienne bien entendue. — Enfin : Ma réforme sociale à moi, c'est le Tiers-Ordre.*

La confiance de Léon XIII dans le Tiers-Ordre datait de plus loin que son élévation sur la chaire de Saint Pierre. Dans un discours qu'il prononçait en 1875, le cardinal Pecci, évêque de Pérouse, s'écriait : "*Les insensés du siècle vous diront que votre vénérable famille, (il parlait des tertiaires) est une réunion d'esprits étroits, une œuvre obscure, rétrograde et ne répondant nullement aux exigences des temps modernes. Mais vous, fermes dans vos pieux desseins, etc.*"